

SECTION INTERNATIONALE BRITANNIQUE

Objectifs des sections internationales

Faciliter l'accueil et l'intégration d'élèves anglophones dans le système éducatif français.

Former des élèves français à la pratique approfondie de l'Anglais.

Favoriser la transmission des patrimoines culturels des pays concernés.

Elles permettent de valider le BFI (Baccalauréat Français International).

Fonctionnement de la section internationale anglophone

Elle fonctionne selon un système binational.

L'élève scolarisé en classe menant au BFI suit :

- les mêmes enseignements que les élèves engagés dans un parcours traditionnel conduisant au baccalauréat général, à savoir : les enseignements de tronc commun, les enseignements de spécialité et éventuellement, des enseignements optionnels ;
- des enseignements complémentaires spécifiques à la préparation du BFI :

En seconde :

- **Langue et littérature** (5h /semaine)
- **Discipline non linguistique : l'histoire-géographie** pour moitié en anglais (4h/semaine) ;

En première et en terminale :

- **Connaissance du monde** (2h/semaine) ;
- **Discipline non linguistique : l'histoire-géographie** pour moitié en anglais (4h/semaine) ;
- **Approfondissement culturel et linguistique** (4h/semaine).

Les programmes, pédagogies et évaluations s'inspirent des standards britanniques. Les méthodes pédagogiques sont empiriques, collaboratives, exploratoires et interactives : l'élève est acteur ; il construit son apprentissage et son esprit critique autour de débats, séminaires et discussions.

Examens préparés

Le baccalauréat traditionnel « voie générale »

Le baccalauréat Français Internationale (B.F.I.) voie générale qui est l'aboutissement normal des études secondaires suivies dans les sections internationales. Les épreuves spécifiques sont présentées dans la langue de la section et sont organisées en concertation avec les autorités étrangères.

Les trois évaluations spécifiques en classe de terminale :

- **Approfondissement culturel et linguistique** : coefficient 20 (10 à l'écrit, 10 à l'oral) ; l'évaluation spécifique se substitue au contrôle continu prévu dans le régime de droit commun de l'examen en LVA.
- **Histoire-Géographie** : coefficient 20 (10 à l'écrit, 10 à l'oral) ; l'évaluation spécifique se substitue au contrôle continu prévu dans le régime de droit commun de l'examen.
- **Connaissance du Monde** (2 heures par semaine) : coefficient 20 ; l'évaluation spécifique, qui est une épreuve orale, s'ajoute au cadre de droit commun.

Lorsque l'évaluation spécifique se compose d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale, ce coefficient 20 se décline pour moitié (coefficient 10) sur l'écrit, et pour moitié (coefficient 10) sur l'oral.

La décision définitive d'inscription à l'examen se prend lors de l'inscription aux épreuves du baccalauréat (à la fin du premier trimestre de la classe de terminale. Le niveau en langue anglaise doit être excellent).

Perspectives d'orientation

Permet une excellente maîtrise de la langue anglaise écrite et parlée.

Favorise l'ouverture internationale.

Reconnaissance du BFI par les universités anglaises (maîtrise équivalente à celle de locuteur natif (C1-C2) et écriture analytique).

Recrutement

Le recrutement se fait d'abord sur dossier, puis les élèves retenus passent des tests écrits et oraux. Le dossier de candidature est transmis aux collèges de l'académie et il est également disponible sur le site ENT du lycée : <https://lyc-jeanne-darc-clermont.ent.auvergnerhonealpes.fr/>

Lycée International Jeanne d'Arc

28, rue Delarbre

63000 Clermont-Ferrand

Tél. 04 73 92 66 10

Fax 04 73 90 40 70

E-mail : ce.0630019d@ac-clermont.fr